

DEC110740DR06

Nomination

d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, **Monsieur Julien DIDIER**, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée par l'APAVE.

Après avis favorable du CSHS (*à défaut du conseil de laboratoire*) en date du 1^{er} janvier 2008, Monsieur Julien DIDIER est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n°6249 à dater du 22 septembre 2006.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 22 septembre 2006, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

A Besançon le 25 février 2011

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Hervé RICHARD
Directeur de l'Unité mixte de
recherche n°6249 du CNRS

Philippe PIERI
Délégué Régional de la délégation
Centre-Est du CNRS

Claude CONDE
Président de l'université de
Franche-Comté

Volume 7 : Mesures particulières

07.01. Décisions de nomination

07.01.07. DR07



Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire - UMR 5534
Bâtiment Gregor Mendel - 16 rue Dubois - 69622 Villeurbanne Cedex
Tel : (33) 472 448 372 - Mel : guy.mouchiroud@univ-lyon1.fr - Web : <http://cgphimc.univ-lyon1.fr/>

Centre de Génétique et de Physiologie Moléculaire et Cellulaire - UMR 5534 Université Claude Bernard Lyon 1 Bâtiment Mendel - 16, rue Raphaël Dubois F-69622 Villeurbanne	Autorisation ASN n° T690249 Titulaire: Mr Guy Mouchiroud
---	---

Décision nomination CNRS : DEC110744DR07

DESIGNATION DE LA PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION

Vu les Articles R4456.1 à 4456.7 du Code du Travail, relatifs à l'organisation de la radioprotection et à la nomination d'une Personne Compétente en Radioprotection,

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la Personne Compétente en Radioprotection, et l'arrêté du 21 mai 2010 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2010,

Vu l'attestation de Formation de la Personne Compétente en Radioactivité, secteur Industrie et Recherche, option "détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle", délivrée par Mr Jean-Pierre Manin, Formateur certifié CEFRI,

Vu l'avis du Conseil de Laboratoire de l'UMR 5534 émis en séance du 22 février 2011,

Mr Patrick Lomonte est nommé Personne Compétente en Radioprotection de l'UMR 5534 à compter du 23 février 2011. Il exercera les missions prévues par la réglementation en vigueur pour une durée maximale de 5 ans à partir du 8 octobre 2010, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette désignation sera communiquée à l'IRSN dans le cadre du suivi dosimétrique du personnel et à l'ASN.

Guy Mouchiroud
Directeur de l'UMR 5534

Le Président de
l'Université Lyon 1



Claudine SCHWARTZ-LAINE
Déléguée Rhône-Auvergne
Centre National de la Recherche Scientifique
Rhône-Auvergne

Le Directeur de
l'Etablissement partenaire

Nomination DEC110744DR07 d'une personne compétente en radioprotection

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur **Patrick LOMONTE** a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option « **Détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle** » délivrée par le CNRS Formation Entreprises (IN2P3) le 08/10/2010.

Après avis favorable du conseil de laboratoire en date du 22/02/2011, Monsieur **Patrick LOMONTE** est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité mixte de recherche n° 5534 : **Centre de génétique et de physiologie moléculaire et cellulaire** à dater du 23/02/2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 08/10/2010, date de validation de sa formation (*la validité de l'attestation de formation délivrée par le formateur certifié est de 5 ans à compter de la date du contrôle de connaissances du module théorique. Le ou les modules pratiques devant être acquis indépendamment dans un intervalle de temps n'excédant pas un an*).

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

(Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions et moyens mis à disposition de la PCR est à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées l'étendue de leurs missions respectives est à préciser).

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Fait à, le

Le Directeur de l'unité

Signature :

Le Président de l'Université de l'Université Lyon 1 – ou son délégataire

Signature :

Visa du La Déléguée régionale du CNRS Rhône-Auvergne

Signature :



Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguée Régionale CNRS
Rhône Auvergne

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2, avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69